MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT Nº 412-2020

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le règlement n° 412-2020, modifiant le Règlement 389-2019 Relatif aux matières résiduelles, leur collecte et disposition, a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion : 25 novembre 2020
Dépôt du règlement: 25 novembre 2020
Adoption : 8 décembre 2020
Entrée en vigueur art. 1 à 15: 9 décembre 2020
Entrée en vigueur art. 16 1er janvier 2020

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : http://lespaysdenhaut.com/la-mrc/reglements/

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Sainte-Adèle, le 9 décembre 2020.

Jackline Williams

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Marie Flour (a Marie Marie